

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 1er SEPTEMBRE 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40
Tous les délégués, sauf
MM.KELLER, WEISHAAR, STEINER, WAGNER, LOBSTEIN,
FROELICH, (excusés)
MM.MESSMER, BABILON, (non excusés)

DEL. N° 97/2003

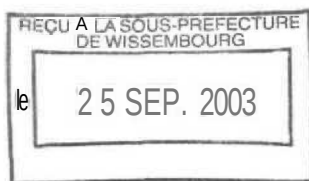
OBTET: ASSAINISSEMENT

Avenant BEREST maîtrise d'oeuvre à Wingen

- VU le contrat pluriannuel « commune de Wingen » n° CPA 0732 en cours
- VU l'avis du Bureau en date du 19 mai 2003 ;
- CONSIDERANT que le bureau d'études SA BEREST avait été missionné en tant que maître d'oeuvre pour la construction des stations d'épuration de Wingen et de Petit-Wingen ;
- CONSIDERANT que le réajustement du coût prévisionnel des travaux nécessite l'augmentation du forfait de rémunération du contrat de maîtrise d'oeuvre de 73 499,36 € HT à 19 037,00 € HT, soit 5 537,64 € ;

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'**avenant n° 2** au contrat de maîtrise d'oeuvre présenté par SA BEREST **réévaluant** le montant de rémunération du contrat de maîtrise d'oeuvre de 13 499,36 € HT à 19 037,00 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour *excès de pouvoir* devant le Tribunal Administratif dans un délai de **deux** mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 22 septembre 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bernard LOGEL".